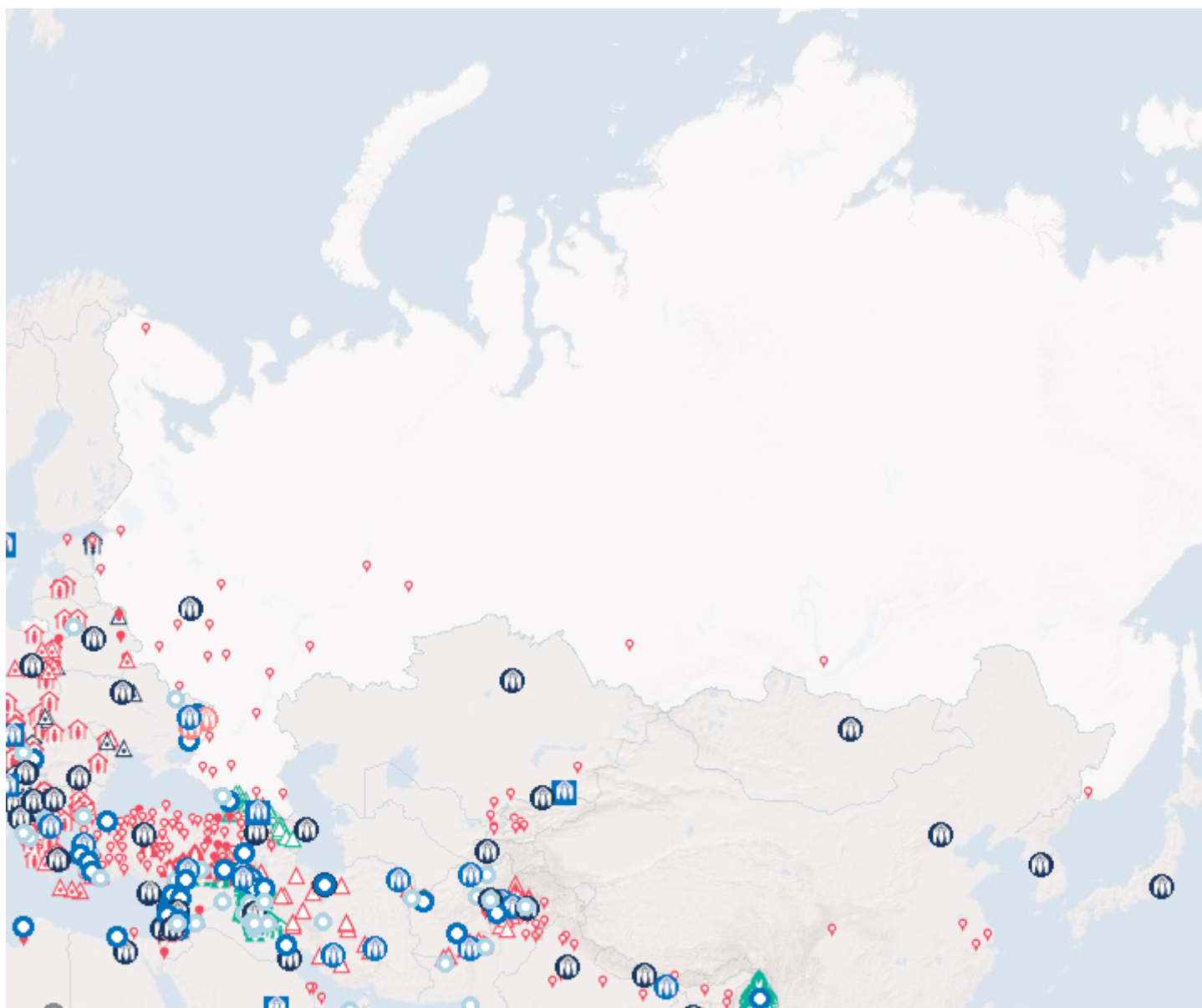


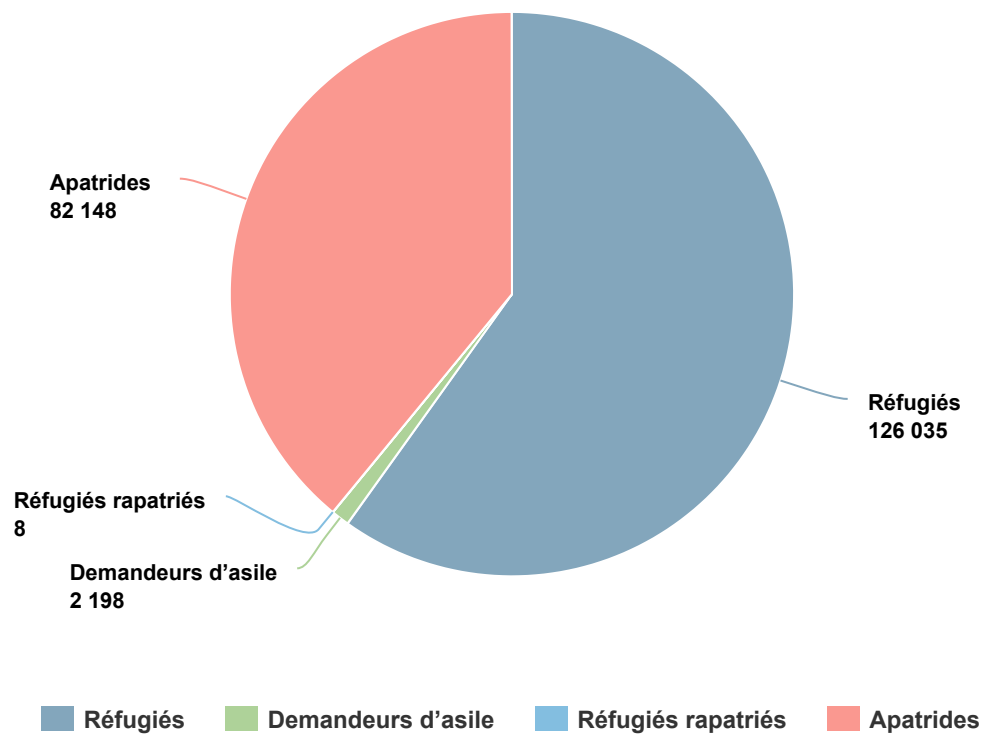
Opération: Fédération de Russie



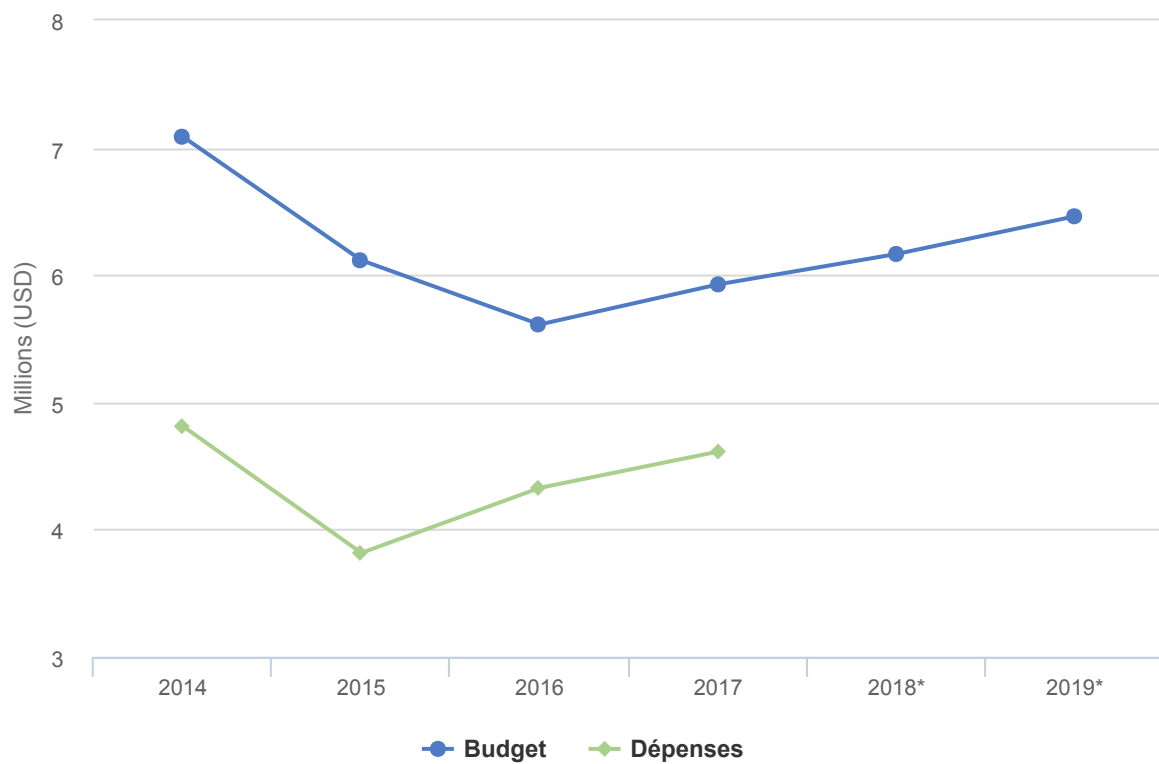
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 35% EN 2017

2017	210,389
2016	322,856
2015	418,411



Budgets et Dépenses - Fédération de Russie



Environnement opérationnel

Alors que, selon les rapports, plus de 400 000 Ukrainiens sont arrivés en Fédération de Russie depuis 2014, au 1^{er} juillet 2018, quelque 102 000 Ukrainiens bénéficiaient du statut de réfugié ou d'un asile temporaire. À cette même date, quelque 2 650 réfugiés et titulaires d'un asile temporaire originaires d'autres pays que l'Ukraine bénéficiaient également de la protection internationale en Fédération de Russie.

Un environnement de protection positif et proactif est offert aux Ukrainiens, qui reçoivent un statut légal et des documents ; il n'en va pas de même pour les demandeurs d'asile originaires d'autres pays, qui ont souvent des difficultés à accéder aux procédures d'asile. Les demandeurs non ukrainiens font face à des périodes d'attente plus longues et sont exposés aux risques liés à l'absence de documents et de statut légal en Fédération de Russie, notamment la détention et l'expulsion. Alors que l'intégration locale est possible pour les réfugiés ukrainiens, il est toujours problématique pour les demandeurs d'asile non ukrainiens d'accéder aux procédures de détermination du statut de réfugié, de se faire enregistrer par le service des migrations, d'obtenir un emploi légal et de s'intégrer dans le pays. Comme les réfugiés et les demandeurs d'asile doivent présenter des documents en règle pour être admis dans les écoles publiques, les enfants réfugiés non ukrainiens ont des difficultés à accéder à l'enseignement.

En 2019, le HCR continuera à développer son partenariat avec le Gouvernement pour améliorer l'accès à la procédure nationale de détermination du statut de réfugié et la qualité de cette dernière, ainsi que pour promouvoir des possibilités d'intégration pour les réfugiés reconnus et les titulaires d'un asile temporaire. Une aide et des conseils juridiques individuels permettront de défendre des cas individuels devant les juridictions nationales, et, dans certains cas, auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

Alors que selon la loi, les réfugiés et les bénéficiaires d'un asile temporaire ont droit à des soins médicaux gratuits, plusieurs catégories de personnes relevant de la compétence du HCR se heurtent à des difficultés. Le HCR continue donc d'offrir, par l'intermédiaire de ses partenaires, une aide aux personnes vulnérables qui ont des difficultés à bénéficier de ces prestations ou qui souffrent de problèmes de santé graves non couverts par le régime d'assurance obligatoire.

Le nombre d'apatrides présents dans le pays diminue lentement grâce à des modifications positives de la législation. La population apatride est estimée à un peu plus de 79 000 personnes. Le HCR continuera d'offrir une aide juridique aux personnes relevant de sa compétence qui souhaitent régulariser leur statut, notamment à celles qui ont été placées dans des centres de détention préalablement à leur expulsion ; l'organisation impliquera également le Gouvernement dans des dialogues régionaux et mondiaux sur la réduction des cas d'apatridie.

Principales priorités

En 2019, le HCR s'efforcera de :

- Poursuivre ses efforts pour entretenir un dialogue avec les partenaires gouvernementaux compétents et assurer ainsi un soutien aux objectifs et activités du HCR dans le monde et en Fédération de Russie.
- Poursuivre ses interventions de protection, ses activités de conseil et ses actions contentieuses afin de remédier aux lacunes dans l'accès aux procédures d'asile et à une détermination équitable du statut, ainsi que dans la prévention du refoulement ; coopérer avec les autorités et les juridictions chargées de l'asile afin de promouvoir des politiques d'asile positives, continuer à dialoguer avec les universités et les bureaux du Médiateur afin de mieux faire connaître la problématique de l'asile.
- Continuer à offrir une aide sociale, matérielle et médicale limitée aux plus vulnérables des réfugiés et des demandeurs d'asile ;

- Promouvoir l'adhésion aux instruments internationaux et le perfectionnement de la législation afin de mieux prévenir et réduire l'apatridie et fournir des conseils juridiques aux apatrides ;
- Coopérer avec les autorités pour faciliter les procédures de naturalisation des réfugiés et des apatrides et aider ceux-ci à accéder aux services sociaux.

Chiffres clés :

- 100% des cas potentiels de refoulement seront prévenus
 - 100% des demandeurs auront accès aux procédures de détermination du statut de réfugié
 - 10 000 réfugiés et demandeurs d'asile et 2 500 apatrides bénéficieront d'une aide juridique
 - 500 agents gouvernementaux seront formés aux procédures de détermination du statut de réfugié
-